



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie photovoltaïque

Question écrite n° 89271

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les projets de création de centrales photovoltaïques au sol et en particulier sur le territoire du parc naturel régional de Lorraine. Le parc est par principe favorable au développement d'énergies nouvelles, et à la production d'énergies électrique photovoltaïque, cependant, à l'heure actuelle les textes réglementant l'installation des centrales photovoltaïque ne comportent pas de clauses de remise en état des sites après usage. C'est pourquoi il aimerait savoir si le Gouvernement compte compléter les dispositions existantes pour y inclure les conditions de démantèlement et de renaturation des sites concernés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89271

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10481

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)